académie
Clermont-Ferrand

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Livret de l'engagement

Nom	Martin
Prénom	Emma
Date et lieu de naissance	26/04/1998 à Riom
Adresse	13 rue des Lilas Aubière
Téléphone	06
Courrier électronique	

Mode d'emploi
du livret de l'engagement

À quoi correspond ce livret?

Le livret de l'engagement est un document annexe du CV .Il a pour fonction de lister, certifier et authentifier tes expériences qu'elles soient scolaire, péri ou extra scolaire.

À quoi cela sert-il?

Ce livret joint au CV et à la lettre de motivation, est un atout supplémentaire pour inciter un recruteur à te rencontrer. Ce document illustratif sera ton passeport certificatif de « Don de Soi »

Ce document te permet de valoriser et d'attester dans une démarche de recherche d'emploi, tous tes savoirs être .Il révèle à travers tes engagements multiples une partie de ta personnalité qui peut intéresser un employeur.

C'est l'association des savoirs-faire et des savoirs-être qui traduisent et déterminent un profil.

Questions/Réponses

À partir de quel âge peut-on renseigner le livret et où peut-on se le procurer ?

Ce livret est accessible dès la fin de troisième, il est disponible dans les établissements scolaires, les CIO, la DDJSVA et téléchargeable sur le site www.education.gouv.fr

Où doit-il être stocké ?

Ce document est personnel, sa gestion et sa conservation sont laissées à la libre appréciation du jeune. Le mieux reste de le garder précieusement chez soi.

Qui peut avoir ce livret ?

Tous les jeunes sortant de collège, l'âge d'utilisation sera compris entre 16 et 26 ans

Pourquoi est-il important de remplir ce livret ?

Ce livret est une valeur ajoutée à ton CV. Il met en lumière tes qualités, tes aptitudes, une personnalité, un attachement à des valeurs qui peuvent faire la différence. Les savoirs être acquis ou en devenir, intéresseront forcément un futur employeur qui verra à travers eux une personne capable de mettre en place des projets, de travailler en équipe, d'avoir acquis les notions de responsabilité et d'exemplarité.

Comment le renseigner ?

C'est très simple, tu remplis les cases du tableau, pour t'aider prends comme exemple les engagements suivant :

- Pour la partie **scolaire et/ou périscolaire**, tu peux lister tes engagements comme délégué (de classe, au CVL, CAVL …) tu indiqueras la durée de ton mandat. Tu peux également indiquer ton adhésion et implication dans un club sportif, culturel…
- Pour la **partie bénévolat**, tu listeras les engagements que tu as pris dans une structure associative à caractère social, humanitaire, culturel (Restos du cœur, Secours Populaire…)
- Pour la **partie volontariat**, tu noteras l'engagement que tu as signé avec la structure d'accueil. Il s'agit là d'un engagement contractuel de type pompier volontaire, réserviste, service civique ou service volontaire européen.

Tous ces engagements doivent être, dans la mesure du possible, et c'est l'objectif premier de ce livret, certifiés par les différentes structures d'accueil.

Remplace-t-il le CV et/ou la lettre de motivation ?

Non, il est complémentaire (tu peux télécharger le modèle de curriculum vitae à partir du site du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, http:// www.education.gouv.fr.

À partir de combien de jours, un engagement peut-il être pris en compte ?

Il n'y a pas de durée précise, un engagement de trois jours en chantier éducatif est aussi porteur de sens qu'un engagement de deux ans en tant que délégué de classe ou pompier volontaire.

Qui peut me faire une certification de mon engagement ?

C'est l'établissement dans lequel tu t'es engagé qui devra valider et donc certifier ton engagement.

Typologie de l'engagement	**Structure ou organisation concernée (lieu)**	**Tampon certificateur**	**Durée**	**Remarque(s) éventuelle(s) sur l'engagement du jeune**
Activités personnelles scolaires et/ou périscolaires				
Engagement ne donnant pas droit à rémunération (bénévolat)				
Engagement donnant droit à rémunération (volontariat)				

☹ **Attention : les erreurs à éviter**

- faire des phrases trop longues, des fautes d'orthographe, des ratures
- lister des Engagements que vous n'auriez pas effectués ou dont l'expérience ne s'est pas révélée positive

Lien utile :
www.associations.gouv.fr

Attention ce livret doit être une plus value pour toi lors d'un entretien professionnel, ce qui signifie que tout ce qui a été listé doit servir à te valoriser.

Lycée professionnel
Raymond Cortat

académie
Clermont-Ferrand

éducation
nationale

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AUVERGNE
la région juste et grande

Conception : délégation académique à la vie lycéenne
Impression : établissement - 2014